

# PC40\_DS3a



Maitrise d'ouvrage/  
**L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE**  
Rue Chanzy – LEZENNES  
59712 LILLE CEDEX 9  
Tél: 03 28 80 89 77



Architecte/  
**AVANTPROPOS**  
51, Bvd de Belfort  
59042 LILLE CEDEX  
Tél: 03 20 62 10 00



Bureau de Contrôle/  
**VERITAS**  
27, allée du Chargement  
59666, VILLENEUVE D'ASCQ



ESSP/  
**SOLUTIONS CONSEILS**  
1, Avenue Christian Dopple, Bâtiment 3,  
77700 Serris



BET : Géomètre/VRD  
**MAGEO**  
51, Bvd de Strasbourg BP 361  
59020, LILLE



BET: Energie/  
**DIAGOBAT**  
30 place Salvador Allende  
59658 VILLENEUVE D'ASCQ



BET: Structure/  
**PROJEX**  
30, place Salvador Allende  
59658, VILLENEUVE D'ASCQ Cedex



Paysagiste/  
**SLAP**  
48, rue Parmentier  
59370, MONS EN BAROEUL

## **MAGASIN LEROY MERLIN** Construction du magasin et programme associé

Rond-point Chanzy  
Borne de l'Espoir  
59260 LEZENNES

**JUILLET 2018**

## **Notice de sécurité**

  
L'IMMOBILIERE LEROY MERLIN FRANCE  
S.A à conseil d'Administration  
au capital de 95 319 014 €  
Rue Chanzy - Lezennes - 59712 LILLE Cedex 9  
Tél : 03 28 80 80 47 - Fax : 03 28 80 80 49  
RCS Lille 421 227 224

**LEROY MERLIN**  
**VILLEUNEUVE D'ASQ**

**NOTICE DE SECURITE**  
**INCENDIE**

**MAGASIN DE VENTE**

PC Transfert magasin

Rédigée le 19/07/18

  
L'IMMOBILIER LEROY MERLIN FRANCE  
S.A. à conseil d'administration  
Capital de 95 319 014 €  
Rue Chanzy - Lezennes - 59712 LILLE Cedex 9  
Tél. : 03 28 80 80 47 - Fax : 03 28 80 80 49  
RCS Lille 421 227 224

F.GROUX- Direction technique LM  
Tél : 03.28.80.80.02  
23/08/2018

## DESCRIPTION DU PROJET

Le projet initial consiste à transférer le magasin existant sur un terrain à proximité situé ZAC du bord des eaux.

Ce groupement intégrera, outre le magasin LM, des bureaux et locaux dédiés à diverses enseignes du groupe et 2 parking

Il se décomposera ainsi :

### Descriptif des surfaces globales projetées :

#### **Au niveau 60 NGF**

- Salle de collection 1 de 3282 m<sup>2</sup>
- Salle de collection 2 de 2031 m<sup>2</sup>
- Stock de 170 m<sup>2</sup>
- Bureaux 1 de 493 m<sup>2</sup>
- Bureaux 2 de 782 m<sup>2</sup>
- Surface de vente LM de 474 m<sup>2</sup>
- Surface de vente extérieure saisonnière LM de 1006 m<sup>2</sup>

#### **Au niveau 55 NGF**

- Administration et locaux sociaux LM sur 1154 m<sup>2</sup>

#### **Au niveau 50 NGF**

- Surface de vente LM de 10319 m<sup>2</sup>
- 4 réserves (7, 8, 9, 10)
- Local reprise
- Local découpe bois
- Zone de service de 350 m<sup>2</sup>
- atelier de formation client (ATM) de 63 m<sup>2</sup>
- Hall d'accès

#### **Au niveau 45.5 NGF**

- Parking n°5 dalle haute non couvert de 2692 m<sup>2</sup> (97 places)
- Parking n°4 couvert de 4109 m<sup>2</sup> (143 places)
- Hall d'entrée piéton magasin depuis parvis

#### **Au niveau 41.8 NGF**

- Parking n°3 couvert de 2769 m<sup>2</sup> (103 places)
- Hall d'accès de 337 m<sup>2</sup>

## Au niveau 39.95 NGF

- Cour de vente matériaux de 3244 m<sup>2</sup>
- Show room matériaux de 100 m<sup>2</sup>
- Accueil retrait marchandises de 222 m<sup>2</sup>
- Parking n°2 couvert de 3588 m<sup>2</sup> (95 places)
- 7 réserves (n°1, 2, 3, 4, 5, 6, réception)
- Réserve matériaux de 691 m<sup>2</sup>

## Au niveau 38.10 NGF

- Parking n°1 couvert de 2924 m<sup>2</sup> (120 places)

## ERP n° : MAGASIN

### 1 / CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Niveaux	S (m <sup>2</sup> )	Densité	Public	Personnel	Cumul	Total effectif
60 NGF (salles coll 1)	3282	1/3	1094	35		
60 NGF (salles coll 2)	2031	1/3	677	20		
60 NFG (bureau 1)	493	Decl		15		
60 NGF (bureau 2)	782	Decl		30		
60 NGF (vente ext LM)	1006	1/3	335			
60 NGF (vente int LM)	331	1/3	111	3	2320	2320
55 NGF (adm LM)	1154	decl		30	30	2350
50 NGF (vente)	10319	1/3	3440	50		
50 NGF (service)	350	1/5	70	5		
50 NGF (ATM)	63	Decl (type R)	19	2	3586	5936
39.95 (vente matériaux)	3244	1/9	361	10		
39.95 (show room)	100	1/9	12	2		
39.95 (accueil SRM)	150	1/9	17	2		
39.95 (réserves)		decl		10	414	6350

Le magasin sera donc classé en type M 1ère catégorie avec activités secondaires PS, R avec un effectif de 6350 personnes.

### 2 / REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la construction et de l'habitation (Art R123.1 à 123.55).
- Arrêté du 25/06/80 modifié - ERP du 1er groupe.
- Arrêté du 22/12/81 relatif au type M .

### **3 / CONCEPTION ET DESSERTE**

L'établissement disposera de 3 voies :

Parvis Bd de Tournai : voie échelle de 14m sur niveau 41.5 NGF

Rue la Pierre : voie échelle de 12 m sur niveau 41.5 NGF

Cour de service : voie échelle partielle sur niveau 39.95 NGF (voir dérogation)

### **4 / ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS**

L'établissement sera isolé de tous tiers par des espaces de 12m minimum

### **5 / RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES**

Niveau 39.95 NGF : SF 2h sur réserves  
SF 1h sur vente matériaux, accueil SRM et hall

Niveau 45.95 NGF : SF 1h sur hall

Niveau 50 NGF : SF 2h sur réserves  
SF 1h sur vente, services et hall

Niveau 55 NGF : SF 1h sur locaux administratif

Niveau 60 NGF : Sans (charpente visible ou combles protégés par EAI)

### **6 / COUVERTURE**

Les dispositions des articles CO17 § 2 et 3, et CO18 sont respectées.

### **7 / FACADES**

Les façades sont en bac acier double peau, vitrages et parois grillagées

Les façades des niveaux 50 et 60 NGF donnant sur les voies échelle seront équipées de baies C03

### **8 / DISTRIBUTION INTERIEURE**

De type cloisonnement traditionnel.

Les EAS seront isolés par des parois CF2h.

Les parois et planchers hauts des locaux à risques importants (réserves, locaux techniques) seront CF2h entre eux et avec les zones à risque courant.

Les planchers hauts des locaux à risque courant (surfaces publiques ou réservées à l'administration) seront CF 1h.

## **9 / CONDUITS ET GAINES**

Les conduits et gaines traversant les parois d'isolement seront obturés par des clapets CF restituant leur degré d'isolement.

## **10 / DEGAGEMENTS , CIRCULATIONS et EAS**

DEGAGEMENTS PAR NGF	Effectif	Nb IS nécess	Nb UP nécess	Nb IS prévues	Nb UP prévues	Nb places EAS nécess	Nb EAS prévu
60	2320	6	24	8	24	47	47(cis terrasse)
55	30	2	1	3	3	2	2
50	3586	9	36	9	39	72	76
39.95 (vente+ SR)	385	2	5	2	5	4	4 (extérieurs)
39.95 (accueil)	19	1	1	1	1	2	L'accueil fait office d'EAS

Les circulations principales reliant tous les dégagements auront une largeur de 4 UP minimum, les secondaires de 3 UP minimum

Les EAS seront intégrés aux cages d'escaliers à l'exception de la surface de vente matériaux où ils seront extérieurs et protégés du rayonnement thermiques par une paroi PF 1h, et en terrasse niv 60 où l'éloignement permettra de se mettre à l'abri du flux thermique.

## **11 / AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Les revêtements muraux seront classés M2.

Le gros mobilier sera classé M3.

Les revêtements de sol seront classés M4.

## **12 / DESENFUMAGE**

### **NGF 60**

Les salles de collections seront désenfumées naturellement. Les amenées d'air seront constituées par les portes, vantelles en façades et baies CO3 asservies en ouverture.

Les bureaux et locaux sociaux seront recoupés de manière à ne pas être désenfumable.

### **NGF 55**

Le niveau ne sera pas désenfumé (locaux non aveugles <300m<sup>2</sup>)

### **NGF 50**

La surface de vente sera désenfumée mécaniquement.

Les amenées d'air seront constituées par les portes, vantelles en façades et baies CO3 asservies en ouverture.

Elle sera recoupée en 7 cantons

Le local reprise et les réserves 7, 8, 9 et 10 ne seront pas désenfumées (locaux non aveugles <300 m<sup>2</sup>)

### **NGF 39.95**

La surface de vente matériaux et l'accueil SRM seront désenfumés mécaniquement. Les amenées d'air seront constituées la façade grillagée.

La surface de vente matériaux sera recoupée en 2 cantons.

Le show room ne sera pas désenfumé.

Les réserves réception 1, 2, 3, 4, 5 et 6 seront désenfumées mécaniquement.

Les amenées d'air seront naturelles.

La réserve matériaux sera désenfumée naturellement.

Les amenées seront constituées par les façades ouvertes.

Les escaliers, EAS et circulations seront, soit désenfumées naturellement, soit mis en surpression.

## **13 / TRAITEMENT D'AIR/CLIMATISATION**

La climatisation et le traitement d'air seront assurés par des roof top électriques et un réseau de gaine MO.

Un arrêt d'urgence sera situé au PC sécurité.

## 14 / INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Les installations électriques seront réalisées conformément aux normes en vigueur et au art EL/EC ;

L'éclairage de sécurité sera de type permanent.

Un GES permettra de secourir les ventilateurs de désenfumage via un TGS.

## 15 / ASCENSEURS / TROTTOIRS ROULANTS

Des ascenseurs seront prévus pour le public et en zone logistiques. Ils seront installés dans les conditions des art AS 1 à 5.

Il sera également prévu 2 montes palettes automatisés desservant tous les niveaux de réserves.

Dans le hall, des trottoirs roulants permettront au public de circuler entre niveaux (non comptés en dégagements). Ils seront installés dans les conditions des art AS6 et 7.

## 16 / MOYENS DE SECOURS

### *a) Moyens d'extinction*

- BOUCHES INCENDIE

5 PI normalisés seront prévus afin d'assurer un débit de 300 m<sup>3</sup>/h pendant 2h

- COLONNES SECHES/ TOUR INCENDIE

5 colonnes sèches desservant tous les niveaux sont prévues aux angles du bâtiment dans des escaliers IS.

Leur raccord bas sera à moins de 60m d'un PI

Une tour incendie est prévue depuis la cour de service niv 39.95 desservant tous les niveaux

### INSTALLATION FIXE D'EXTINCTION AUTOMATIQUE

L'établissement sera entièrement couvert par une EAI conforme à l'EN 12845.

Un écart est prévu en accord avec notre assureur :

- Piquage permettant d'alimenter le réseau RIA supérieur à 50mm (nécessaire pour alimenter 4 RIA)

- RIA

L'ensemble de l'établissement sera couvert par 1 jet de lance de RIA.

- EXTINCTEURS

Il est disposé des extincteurs à eau pulvérisée (1/200 m<sup>2</sup>), des extincteurs appropriés aux risques particuliers

***b) Service de sécurité***

Le service sécurité sera composé de 1 SSIAP 2 et de 2 SSIAPP 1 , ainsi que d'employés formés

***c) SSI***

Un SSI de type A sera installé. Le CCF du coordinateur sera diffusé dans le cadre du dossier GE2S2.

La détection incendie sera limitée aux locaux à risques (sauf réserve matériaux soumis aux courants d'air) et à la commande des portes CF asservies.

***d) Moyens d'alerte***

Inchangé

***e) Consignes***

Il sera prévu des consignes d'évacuation en français adaptés aux personnes handicapés aux niveaux des dégagements.

***f) Plans***

Un plan conforme à l'art MS41 sera affiché aux entrées principales.

## **17 / SPECIFICITES TYPE M**

Les arts M38 à 42, M44, M51 à M52, M54 à M55, M57 à M58 seront respectés.

La réserve de liquides inflammables et d'hydrocarbures liquéfiés sera située en extérieur sur rétention si nécessaire, à plus de 12m du bâtiment.

# PRINCIPE D'EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES

## **Handicap de déplacement**

Les personnes à mobilité réduite attendront dans des aires d'attentes sécurisés, réparties dans les niveaux de manière à ne pas avoir à parcourir plus de 40 m., Elles signaleront leur présence par l'interphone relié au PC sécurité.

Le cheminement vers ces aires fera l'objet d'une signalétique particulière à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur des portes y menant pour les services de secours (AFNOR X08C + mention suivante » les personnes pouvant se déplacer jusqu'à l'extérieur du bâtiment doivent poursuivre l'évacuation et signaler aux secours si des personnes en fauteuil roulant sont restées dans l'espace d'attente sécurisé ).

Les EAS seront désenfumées ou mis en suppression par les cages d'escalier attenantes ou à l'air libre.

Les personnes en attente seront évacués par les secours soit par les cages d'escalier attenantes, soit par les façades (baies CO3) ou depuis les terrasses

## **Handicap visuel**

Le signal d'évacuation sera donné par un message d'évacuation par voie de synthèse alterné d'un signal sonore parfaitement audible en tous points de l'établissement.

Ces personnes bénéficieront d'une assistance particulière du personnel et du service sécurité.

## **Handicap d'audition**

Le signal d'évacuation sonore sera couplé à des flashes lumineux dans les locaux public fréquentés de manière isolée (toilettes).

Dans les autres locaux, les mal entendants feront l'objet d'assistance de la part du personnel et du service sécurité.

Les interphones prévus dans les aires d'attentes sécurisés permettront de localiser l'appel s'ils sont déclenchés par des personnes de ce handicap.

## **Handicap mental**

Le personnel chargé de l'évacuation sera particulièrement sensibilisé à l'assistance des personnes présentant des déficiences mentales.

## ERP n°2 : PARCS DE STATIONNEMENT COUVERT

### 1 / CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Le groupement sera dotés de 2 ERP de type PS

Les parking n° 2 et 4 seront intégré au bâtiment principal et équipés d'une EAI.

Les parking n° 1, 3 et 5 constituent un parc indépendant largement ventilé relié au magasin principal par des passerelles piétons et véhicules

### 2 / REGLEMENTATION APPLICABLE

- Code de la construction et de l'habitation (Art R123.1 à 123.55).

- Arrêté du 25/06/80 modifié - ERP du 1er groupe.

- Arrêté du 09/05/06 relatif au type PS

### 3 / CONCEPTION ET DESSERTE

Le parc de stationnement sera accessible depuis la rue de la Pierre et depuis les parkings voisins

### 4 / ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

Les parking 2 et 4 seront isolés du type M par des sas M5 piétons ou véhicules

Les parking 1, 3 et 5 seront isolés du type M par un espace libre de 8 m..

### 5 / RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Niveau 38.10 NGF : SF 1h sur parking 1 (LV non protégé par EAI)

Niveau 39.95 NGF : SF 1h30 sur parking 2 (protégé par EAI)

Niveau 41.80 NGF : SF 1h sur parking 3 (LV non protégé par EAI)

Niveau 45.95 NGF : SF 1h30 sur parking 4 (protégé par EAI)

### 6 / FACADES

La règle du C+D sera appliquée entre les parkings 1, 3 et 5 (y compris passerelle véhicule entre parking 4 et 5)

## **7 / DISTRIBUTION INTERIEURE**

Sans objet

## **8 / COMPARTIMENTAGE**

Les parkings 2 et 4 ne seront pas compartimentés puisque <6000m<sup>2</sup> et équipés d'une EAI.

Les parkings 1,3 et 5 ne seront pas compartimentés car largement ventilés.

Le plancher haut du parking 2 sera CF 1h30

Les planchers hauts des parkings 1 et 3 seront CF 1h

## **9 / CONDUITS ET GAINES**

Les conduits et gaines traversant les parois d'isolement seront obturés par des clapets CF restituant leur degré d'isolement.

## **10 / DEGAGEMENTS et CIRCULATIONS**

La distance en tous points du parc de stationnement, pour atteindre une issue de secours vers l'extérieur ou une cellule voisine, sera inférieure à 50 m (30 m en cul de sac)

## **11 / DESENFUMAGE**

Les parkings 2 et 4 seront désenfumés mécaniquement. Les amenées d'air seront naturelles.

Les parkings 1, 3 et 5 seront largement ventilés

## **12 / INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Les installations électriques seront réalisées conformément aux normes en vigueur.

Une coupure générale électricité sera disposée dans le local SSI.

L'établissement sera pourvu d'un éclairage sécurité sur BAES.

3 stations IRVE totalisant 17 places seront prévues sur le parking 5 (non couvert).

La coupure d'urgence sera disposée au PC sécurité.

## 13 / MOYENS DE SECOURS

### *a) Moyens d'extinction*

- POTEAUX INCENDIE

La défense incendie sera assurée par les 5 poteaux prévus par le groupement.

- EXTINCTEURS

Il sera disposé des extincteurs poudre 6kg (1/15 véhicules) dans le parc de stationnement et des bacs à sable à chaque rampe.

### *b) Service de sécurité*

La mise en œuvre de ces moyens sera assurée des employés du magasin désignés ayant reçu une formation incendie.

### *c) SSI*

Le parc de stationnement sera relié au SSI de type A du magasin (zone d'alarme différente par PS).

Le signal d'évacuation sera donné de manière sonore et visuelle avec interdiction d'accès affichée.

### *d) Moyens d'alerte*

L'établissement sera relié aux services de secours via la ligne directe installée dans le PC sécurité du groupement.

### *e) Plans et consignes*

Il sera prévu un plan de l'établissement aux entrées principal du bâtiment pour les services de secours et des plans d'évacuations et des consignes d'évacuation en français adaptés aux personnes handicapés aux niveaux des dégagements.

## DEMANDE DE DEROGATION

L'établissement d'un effectif de 6418 personnes est redevable de 3 façades accessibles par des voies échelles.

La voie échelle en cour de service ne desservira que 50% de la façade environ pour une raison d'implantation de zone déchets.

(Le cumul des 3 voies représentera toutefois 51% du périmètre du bâtiment).

Nous sollicitons de la commission une dérogation à l'art CO4 sur ce point.

En mesure compensatoire, 5 colonnes sèches et une tour incendie desservant tous les niveaux sont proposées.